

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 29 février 2016

REFORME DU CODE DU TRAVAIL

La mobilisation unitaire et massive est indispensable



Le projet de réforme du Code du Travail porté par le gouvernement est une attaque sans précédent contre le monde du travail et les droits des salariés.

Remise en cause de la hiérarchie des normes

Actuellement, la « hiérarchie des normes » signifie que les droits du salarié partent du Code du Travail pour aller jusqu'au contrat de travail, en passant par des conventions et des accords : **La particularité est que chaque négociation ou accord ne peut-être que plus favorable au salarié**

Vouloir inverser cette hiérarchie pour privilégier l'accord d'entreprise est donc lourd de conséquence, puisque c'est la condamnation à mort du Code du Travail !

Faire croire que ces accords reflèteront les souhaits de la majorité des salariés est une fumisterie : En effet, un syndicat ayant recueilli 30 % des voix aux élections professionnelles pourra, par voie référendaire, faire valider un accord, pourtant moins favorable que la Loi !

Et de là à imaginer des connivences entre patronat et syndicats d'accompagnement, les efforts que déploieront certains employeurs pour monter de toute pièce une section syndicale à leur botte, il n'y a qu'un pas.

Et ce n'est pas tout, car sur la durée du travail, cette réforme, si elle était adoptée, permettrait aux entreprises de faire travailler les salariés jusqu'à 12 heures par jour (contre 10 aujourd'hui) et même jusqu'à 60 heures par semaine par accord. Et les PME pourront imposer des « forfaits jours » à leurs salariés, avec remise en cause des 11 heures de repos entre 2 prises de poste....

Le travail pourra être organisé par accord sur une période allant jusqu'à 3 ans en ne payant les heures supplémentaires qu'à la fin, et dans les petites entreprises, elles pourront être payées au bout de 16 semaines sur simple décision du patron !

De plus, sur les salaires, les majorations des heures supplémentaires pourront descendre à 10% par accord d'entreprise et les temps d'astreinte hors intervention, décomptées en temps de repos.....

Et en guise de cadeaux au patronat, le projet de loi satisfait plusieurs de leurs revendications telles que : la modification forcée du contrat de travail en cas d'accord de « compétitivité » baissant les salaires et/ou augmentant le temps de travail, le licenciement pour motif personnel en cas de refus du salarié, une nouvelle réforme de la médecine du travail qui éloigne encore les salariés des médecins du travail et un plafonnement des indemnités prud'homales si le salarié licencié entendait faire valoir ses droits

Tout ceci n'est qu'un aperçu de ce que nous a concocté le gouvernement en collaboration avec le MEDEF et en résumé, si la loi Khomri passe, cela ouvrira la porte à la destruction de tout notre système social français !

CE PROJET EST DONC NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE et nous devons, par la mobilisation massive, exiger le RETRAIT de ce projet de loi !

Ainsi d'une part, à l'image de la contestation qui est en train de s'organiser, des mobilisations prévues (9 mars, 31 mars), des nombreux messages adressés demandant le retrait pur et simple de ce projet de loi et non sa négociation, et d'autre part, de l'incidence des politiques actuelles sur notre projet stratégique, nous déposons par la présente, un préavis de grève reconductible à compter du 9 Mars 2016 pour des actions pouvant aller d'une (1) minute à vingt quatre (24) heures, pour les revendications suivantes :

- RETRAIT du projet de loi Khomri
- Prise en compte de l'avis défavorable du comité d'entreprise sur le projet stratégique 2014/2019 du GPMH par la réécriture de celui-ci, intégrant toutes les remarques liées à l'actuel droit d'alerte, l'incidence financière des dernières décisions relatives au terminal multimodal, et la construction d'une trajectoire financière permettant d'assurer la pérennité et la sauvegarde des emplois et missions du GPMH.
- Le retrait du projet d'entreprise qui n'est que la déclinaison du projet stratégique

Camarades, nous vous tiendrons informés des modalités d'actions prochaines, relatives aux mots d'ordres nationaux mais également relatives aux revendications présentes dans ce tract et qui conditionnent l'avenir de nos emplois et de nos enfants !

Répétons à ceux qui n'auraient pas compris, que nous ne sommes, et ne seront jamais des partenaires sociaux, mais bien des syndicats de luttes de classe et de masse !!

UNIS, DETERMINES, COMBATIFS et ENSEMBLE
Tout le monde est concerné

Le Secrétaire Général

L. DELAPORTE


Pour info et affichage, ce tract tient lieu de préavis